



CA de décembre 2025

Table des matières

I- CADRE REGLEMENTAIRE	2
II- MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE.....	3
Introduction.....	3
La sélection en équipe de France	3
III. Equipe de France de difficulté	4
1. Equipe de France seniors de difficulté.....	4
1.1 Groupes Seniors	4
1.2 Etapes sélectives :	4
1.3 Sélection en équipe de France de difficulté :	5
2. Equipe de France jeunes de difficulté.....	8
2.1. Groupe Jeunes.....	8
2.2. Etapes sélectives :	9
2.3. Sélection en équipe de France jeunes de difficulté	10
IV- Equipe de France de bloc	11
1. Equipe de France seniors de bloc	11
1.1. Groupes Seniors	11
1.2. Étapes sélectives.....	12
1.3. Sélection en équipe de France de bloc.....	13
2. Equipe de France jeunes de bloc.....	15
2.1. Groupes Jeunes.....	15
2.2. Etapes sélectives	15
2.3. Sélection en équipe de France jeunes de bloc.....	17
V - Equipe de France de vitesse.....	19
1. Equipe de France seniors de vitesse	19
1.1. Groupes Seniors	19
1.2. Etapes sélectives.....	19
1.3. Sélection en équipe de France de Vitesse	20
2. Equipe de France jeunes de vitesse	23
2.1. Tableau des Minimas 2026.....	24
2.2. Groupes jeunes.....	24
2.3. Sélection en équipe de France jeunes de vitesse.....	25
Extrait du règlement intérieur de la FFME	27
ARTICLE 19 – SÉLECTIONS INTERNATIONALES	27
ARTICLE 20 – SUIVI MÉDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	27
ARTICLE 21 – IMAGE DES SPORTIFS ET DE LA FEDERATION	27
ARTICLE 22 – MISSIONS FEDERALES	28

La fédération a mis en place 7 équipes de France d'escalade : en difficulté, bloc et vitesse, pour les seniors et les jeunes, et une équipe para-escalade en seniors (dont les modalités de sélection font l'objet d'un document séparé).

I- CADRE REGLEMENTAIRE

La FFME, fédération délégataire selon les dispositions du Code du Sport (articles L 131-14 à L 131-17), a la responsabilité de la sélection des grimpeurs au sein des Equipes de France pour leur participation aux épreuves internationales d'escalade. Le mode et les règles de sélection des équipes de France se font dans le cadre et le respect des dispositions prévues à cet effet dans le règlement intérieur de la FFME (dont les extraits sont reproduits en fin de document).

Le directeur technique national (DTN) établit et valide la liste nominative de la sélection transmise pour avis à la commission de sélection composée :

- Du président de la FFME
- Du directeur technique national
- Du directeur de la haute performance et programmes Olympiques / Paralympiques
- Des managers des filières
- De l'entraîneur national en charge de l'équipe nationale concernée par la sélection
- Toute autre personne qualifiée invitée par le DTN

Pour chaque sélection, le DTN :

- Sélectionne les grimpeurs engagés sur une qualification olympique ou en préparation olympique. Il propose les grimpeurs qualifiés aux Jeux Olympiques
- Sélectionne les grimpeurs ayant rempli les conditions spécifiques indiqués dans le présent document. Il vérifie si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation sont en phase avec un projet de performance. Si tel n'était pas le cas leur sélection ne serait pas validée.
- Sélectionne éventuellement des grimpeurs pour des disciplines, des classements combinés ou des épreuves combinées, sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.

Le nombre précis de grimpeurs sélectionnés pour chaque épreuve est arrêté par le DTN. Ce dernier peut à tout moment enlever un grimpeur de la sélection.

Les convocations sont adressées aux intéressés par le DTN avant chaque épreuve.

Les prises en charge financières par la fédération sont indiquées dans les convocations. Les sélections sont publiées sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

Le compétiteur doit détenir impérativement des garanties d'assurance pour les atteintes corporelles, l'assistance/rapatriement et les frais de recherche et secours en cas d'accident.

Il doit donc être titulaire des garanties FFME : Base, Base + ou Base ++. Dans le cas où l'intéressé aurait renoncé à ces garanties fédérales, il devra apporter la copie d'un contrat d'assurance personnel précisant que son contrat le couvre bien dans le cadre des équipes de France de la FFME pour l'escalade de compétition, y compris dans le cas de participation à des sélectifs. Il devra également apporter la copie du bulletin d'information assurances prouvant qu'il a bien refusé les garanties fédérales.

Pour chaque compétition hors de l'Union Européenne, Monaco, Suisse et Andorre, le bulletin n°2 (formulaire d'agrément de voyage à but sportif) doit être complété pour permettre l'application des garanties (par courrier, fax, mail ou en remplaçant le formulaire en ligne sur : www.ffme.fr/licence)

Ces textes officiels sont consultables sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siren : 784 354 193 00046
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

II- MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Introduction

Pour chaque équipe les sélections sont établies en fonction de la stratégie fédérale en matière de Haut Niveau, dont la finalité est d'accéder aux podiums des compétitions de référence.

Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection, y compris pour les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC.

Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique, ou de stratégies dans une perspective de moyen ou long terme, ou d'état de forme peuvent être faits par le DTN. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

Pour des questions d'intérêt sportif, de sécurité ou financières les équipes peuvent ne pas être inscrites ou à effectif réduit pour certaines compétitions internationales ou Européennes sur décision du DTN.

Pour l'ensemble des sélections, les grimpeurs étrangers licenciés en France et participant aux compétitions nationales sélectives ne seront pas comptabilisés dans le cadre du classement de ces compétitions.

Selon les restrictions liées à la Covid ou autre :

- des épreuves sélectives pourront être organisées à la place des compétitions nationales reportées ou annulées initialement prévues dans les critères de sélection.
- la tenue des épreuves sélectives pourra être maintenue même si l'accès à ces épreuves est restreint aux seuls sportifs autorisés par les autorités publiques.

Les modalités de sélections sont susceptibles d'évoluer en cas de modification du calendrier des compétitions concernées.

Des dates ou périodes de sélection sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées par le DTN. Des sélections intermédiaires pourront être mises en place en complément des dates ou périodes indiquées dans le document.

Selon les dates limites d'inscription imposées par l'IFSC ou pour des raisons d'ordre logistiques, certaines épreuves pourraient ne pas compter pour l'établissement d'une sélection.

Les modalités de sélection sont à comprendre en application et en complément de l'article 19 et suivant « sélections internationales » du Règlement intérieur de la FFME, publiés en fin de document

La sélection en équipe de France

La sélection en équipe de France n'est pas un aboutissement en soi mais un moyen pour aller s'exprimer au plus haut niveau sur des compétitions internationales de référence. Nous distinguons les grimpeurs qui ont montré leurs capacités récentes à jouer aux avant-postes et ceux qui ont eu des résultats encourageants mais qui ont besoin d'expérimenter plus ou moins ponctuellement au niveau Européen ou international pour continuer à progresser.

Les modalités de sélection ont vocation à permettre de sélectionner les grimpeurs dans ce cadre avec la nécessaire évaluation de leur niveau mais aussi de leur état d'esprit, attitude, démarche de sportif de haut niveau cherchant à s'élever, ainsi que leur constance dans leur engagement. Un échange doit s'installer entre le grimpeur et son encadrement sur son projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe nationale.

Après avoir donné les éléments généraux par groupe en seniors et en jeunes, les détails et spécificités par discipline sont expliqués dans un second temps.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

III. Equipe de France de difficulté

1. Equipe de France seniors de difficulté

A ce jour, la saison internationale 2026 s'étendra de mai à octobre, marquée par un calendrier comprenant six étapes de Coupes du Monde, un Championnat d'Europe et trois étapes de Coupes d'Europe.

Les objectifs de l'Équipe de France senior sont :

- 1- Performer sur les grandes compétitions internationales et remporter des médailles (Jeux Olympiques, Championnats du Monde et d'Europe, Coupes du Monde et d'Europe)
- 2- Accompagner l'élite vers la haute performance
- 3- Préparer la relève en offrant à la nouvelle génération des expériences internationales au niveau senior
- 4- Cultiver une culture de la gagne, à la fois individuelle et collective.

1.1 Groupes Seniors

Trois groupes sont identifiés en catégorie seniors de difficulté :

L'évaluation des performances prend en compte plusieurs critères, tels que le calendrier international, la compétitivité du plateau sportif, le terrain de jeu où la performance a été réalisée, ainsi que le projet sportif. Ces présélections ne pourront pas être reportées sur d'autres parties de la saison de compétition. Les présélections pourront être révisées par le DTN si, au cours de l'année, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement révèle que le projet n'est pas en phase avec une ambition de performance

- **Groupe 1** : Il regroupe les grimpeurs et grimpeuses identifiés sur leurs résultats internationaux lors de la saison 2025 de difficulté ayant obtenu **une récurrence de podiums**. Les athlètes intégrés dans le groupe 1 seront présélectionnés pour les compétitions identifiées **dans les parties 1 et partie 2** de la saison. Ils devront échanger sur leur projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe senior et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions.

Ce groupe ne sera pas éligible pour participer aux étapes de Coupe d'Europe senior.

Membres du groupe 1 Difficulté : X

- **Groupe 2** : Il regroupe les grimpeurs et grimpeuses identifiés sur leurs résultats internationaux lors de la saison 2025 de difficulté ayant obtenu **un podium de référence en coupe du monde ou une finale au championnat du monde de difficulté 2025**. Les athlètes intégrés dans le groupe 2 seront présélectionnés pour les compétitions identifiées **dans la partie 1 de la saison et la coupe du monde de Chamonix**. Ils devront échanger sur leur projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe senior et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions.

Ce groupe ne sera pas éligible pour participer aux étapes de Coupe d'Europe

Membres du groupe 2 Difficulté : Max Bertone / Sam Avezou / Zélia Avezou

- **Groupe 3** : Coupe du monde de Chamonix II regroupe les grimpeurs et grimpeuses identifiés sur leurs résultats internationaux lors de la saison 2025 de difficulté ayant obtenu **une finale de référence** sur le circuit senior 2025 en difficulté ou **un podium sur les championnats du monde Jeune ou d'Europe Jeune 2025 en difficulté**. Les athlètes intégrés dans le groupe 3 seront présélectionnés **pour la Coupe du monde de Chamonix**. Ils devront échanger sur leur projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe senior et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions.

Membres du groupe 3 Difficulté : Camille Pouget / Manon Hily / Louise Puech-Yazid / Swann Lamblin-Burquet / Victor Guillermin/ Matteo Soulé / Akyan Etchar / Hypolite Vilanova

1.2 Etapes sélectives :

Deux étapes sélectives seront prises en compte cette saison pour réaliser le classement sélectif équipe de France de difficulté

- **Etape 1 : Etape sélective de difficulté** : les 21/22 Mars à Tournefeuille (TAG)

Accès : Le sélectif se déroulera sous la forme d'un open national, ouvert à tous avec cependant un quota limité à 35 places par genre et par catégorie. Les exigences et l'intensité des voies proposées pour ce sélectif seront calquées sur celles d'**une Coupe du monde senior**.

L'inscription à cet open doit être précédée d'une concertation avec votre entraîneur personnel, et éventuellement avec les entraîneurs nationaux, afin de vérifier la cohérence de votre participation au regard du niveau d'exigence qui sera proposé.

Si le nombre d'inscriptions dépasse le quota maximum de 35 participants par genre et par catégorie, une sélection sera effectuée au regard des critères suivant par ordre de priorité :

- 1- Sélection en Équipe de France de difficulté jeunes ou seniors 2025
- 2- Demi-finalistes du Championnat de France de difficulté seniors 2025 à Gémozac
- 3- Les finalistes du Championnat de France jeunes 2025 à Saint-Étienne, éligibles à une participation aux Coupes du monde, par ordre de priorité : U20, U18, puis U16.
- 4- Le classement permanent valable 3 semaines avant la date de fin des inscriptions au sélectif.

Ainsi que le projet sportif incluant plusieurs facteurs parmi lesquels : le niveau de performance, l'état d'esprit, l'attitude, l'hygiène de vie, l'organisation personnelle, la courbe de progression, ainsi que la constance dans l'engagement et l'intégration au sein d'une structure de performance.

Format : Deux voies de qualification flash, puis une finale à vue à 8

Date limite d'inscription : Définie sur le calendrier de compétition FFME Licence FFME 2026 valide obligatoire.

o **Etape 2 : Championnat de France Séniors 2026**

Accès : Parcours classique de qualification pour le championnat de France

Lieu : Saint Etienne le 29/30 mai

o **Classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 :**

Un classement sera effectué uniquement par un cumul des points coupe du monde affecté aux résultats finaux de tous les participants éligibles à une sélection en équipe de France sur chaque étape sélective.

En cas d'égalité, les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

1- Sur le Championnat de France seniors

2- Si l'égalité demeure, en fonction de l'âge du grimpeur au bénéfice au plus jeune

1.3 Sélection en équipe de France de difficulté :

Saison Partie 1			
Date de sélection prévisionnelle : le 24 mars 2026*			
Compétitions	Date	Quotas IFSC**	Critères de sélection
Coupe du monde 1: Wujiang (CHN)	9/10 Mai	6 par genre	1- Les athlètes préqualifiés via les Groupes correspondant à la partie 1 de saison (Groupes 1 & 2) 2- Deux premiers de l'étape 1 : l'étape sélective senior de difficulté 2026, hors grimpeurs sélectionné via le critère 1 3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats du sélectif, de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières.
Coupe du monde 2: Prague (CZ)	3/4 Juin	6 par genre	

Saison Partie 2			
Date de sélection prévisionnelle : le 1 juin 2026*			
Compétitions	Date	Quotas IFSC**	Critères de sélection
Coupe du monde 3 : Innsbruck (AUT)	17/18 Juin	6 par genre	<p>1- Les athlètes pré qualifiés via les Groupes correspondant à la partie 2 de saison (Groupe 1 et groupe 4 jeunes difficulté)</p> <p>2- Les trois premiers du « classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 »</p>
Coupe du monde 4 : Chamonix (FR)	11/12 Juillet	10 par genre	<p>3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction du résultat du classement sélectif 2026, de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques.</p>
Coupe d'Europe 1 : Zilina (SK)	7/9 Aout	4 par genre + 1 U21 par genre	<p>1- le premier U21 du « Classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026»</p> <p>2- Deux premiers parmi les U19 ou U21 du « classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 hors grimpeurs sélectionnés via les critères 1</p> <p>3- Dans l'ordre du « Classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 »</p>
Coupe d'Europe 2 : Ostermundigen (SUI)	20/21 Aout	4 par genre + 1 U21 par genre	<p>1- Les athlètes pré qualifiés via le "groupe jeune" de difficulté correspondant à la partie 2 de saison</p> <p>2- le premier U21 du « Classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026»</p> <p>3- Les deux premiers parmi les U19 ou U21 du « classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 » hors grimpeurs déjà sélectionnés via les critères 1 et 2</p> <p>4- Dans l'ordre du « Classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 »</p>
Saison Partie 3			
Date de sélection prévisionnelle le 27 juillet 2026*			
Compétitions	Date	Quotas IFSC**	Critères de sélection
Championnat d'Europe : Laval (FR)	27/30 Aout	5 par catégorie et par genre	<p>1- Résultats significatifs sur les parties 1 & 2 de la saison</p> <p>2- Podium aux championnats du monde Jeune 2026 en U19</p>
Coupe du monde 5 : Koper (SI)	4/5 septembre	6 par catégorie et par genre	<p>3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction « Classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques.</p>
Coupe d'Europe 3 : Andorre	25/27 sept (ou 11/13 sept)	4 par genre + 1 U21 par genre	<p>1- le premier U21 du « Classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 »</p> <p>2- Dans l'ordre du « Classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 »</p>

Saison Partie 4			
Date de sélection prévisionnelle : le 7 septembre 2026*			
Compétitions	Date	Quotas IFSC**	Critères de sélection
Coupe du monde 6 : Santiago du Chili (CL)	24/25 octobre	6 par catégorie et par genre	<p>1- Résultats significatifs sur les parties 1,2 & 3 de la saison</p> <p>2- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction « Classement sélectif équipe de France senior de Difficulté 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques</p>

*Dates prévisionnelle, Selon les contraintes logistique la date de la commission de sélection pourra être modifiée

** Les quotas IFSC maximums 2026 pour la France n'ont pas été indiqués à ce jour

2. Équipe de France jeunes de difficulté

2.1. Groupe Jeunes

Depuis 2025, l'IFSC identifie deux catégories jeunes : U17 et U19. L'IFSC Europe identifie en plus une catégorie U21 dont le circuit de compétition sera celui de la coupe d'Europe seniors, avec un classement spécifique, et le championnat d'Europe jeune.

Catégorie	Années de naissance
U17	2010 - 2011
U19	2008 - 2009
U21	2006 – 2007

La saison internationale 2026 s'étendra de juillet à septembre, marquée par un calendrier comprenant un championnat du Monde, un Championnat d'Europe (non défini à ce jour) et deux Coupes d'Europe jeunes (à ce jour).

Les objectifs de l'Équipe de France Jeune sont :

- 1- Préparer à la haute performance senior ;
- 2- S'appuyer sur des compétences clés pour accompagner un parcours disciplinaire
- 3- Garantir le rythme de préparation en lien avec les échéances et la performance à long terme
- 4- Ancrer une culture de la gagne individuelle et collective en visant podiums et titres internationaux jeunes
- 5- Préparer le changement de catégorie et les perspectives internationales senior
- 6- Développer l'autonomie des grimpeurs en compétition.

Un groupe 4 jeune de difficulté est identifié en catégorie jeune de difficulté. Pour intégrer ce groupe l'évaluation des performances prend en compte plusieurs critères, tels que le calendrier international, la compétitivité du plateau sportif, le terrain de jeu où la performance a été réalisée, ainsi que le projet sportif.

- **Groupe 4 jeunes de difficulté :** Il regroupe les grimpeurs et grimpeuses identifiés sur leurs résultats internationaux lors de la saison 2025 ayant obtenu au moins **un podium sur les championnats du monde jeune 2025 ou championnats d'Europe jeune 2025 en difficulté.**

Les athlètes U17 et U19 intégrés dans ce groupe seront présélectionnés pour les compétitions identifiées **dans la partie 1** de la saison jeune ainsi que **la Coupe d'Europe Séniors d'Ostermundigen.**

Les athlètes U21 seront présélectionnés pour **Le championnat d'Europe jeune.**

Ils devront échanger sur leur projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe jeunes et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions.

Ces présélections ne pourront pas être reportées sur d'autres parties de la saison de compétition.

Membres du groupe 4 jeunes de difficulté : Swann Lamblin-Burguet (U19) Louise Puech Yazid (U19) Hypolite Vilanova (U19)

U21 : Soulé Matteo, Etchar Akyan

2.2. Etapes sélectives :

Deux étapes sélectives seront prises en compte cette saison pour réaliser le classement « sélection équipe de France jeunes de difficulté 2026 »

- **Etape 1 :** Championnat de France Jeune 2026

Accès : Parcours classique de qualification pour le championnat de France

Lieu : Saint pierre en Faucigny le 16/17 mai

- **Etape 2 :** Etape sélective de difficulté : les 23/24 mai – Karma Fontainebleau (lieux et date à confirmer)

Accès : Le sélectif se déroulera sous la forme d'un open national, avec un quota limité à 25 places par genre et par catégorie. Les exigences et l'intensité des voies proposées pour ce sélectif seront calquées sur celles d'un championnat du monde jeune. L'inscription à cet open doit être précédée d'une concertation avec votre entraîneur personnel, et éventuellement avec les entraîneurs nationaux, afin de vérifier la cohérence de votre participation au regard du niveau d'exigence qui sera proposé. Si le nombre d'inscriptions dépasse le quota maximum de 25 participants par genre et par catégorie, une sélection sera effectuée au regard des critères suivant par ordre de priorité :

1-Sélection en Équipe de France de difficulté jeunes 2025

2-Finaliste du championnat de France jeune 2026

3-Le classement national permanent valable 3 semaines avant la date de fin des inscriptions au sélectif

Ainsi que le projet sportif incluant Plusieurs facteurs parmi lesquels : le niveau de performance, l'état d'esprit, l'attitude, l'hygiène de vie, l'organisation personnelle, la courbe de progression, ainsi que la constance dans l'engagement et l'intégration au sein d'une structure de performance.

Format : Deux voies de qualification flash, puis une finale à vue à 10

Date limite d'inscription : Définie sur le calendrier de compétition FFME Licence FFME 2026 valide obligatoire.

- **Un classement « sélection équipe de France jeunes de difficulté 2026 »** sera effectué par un cumul des points coupe du monde affecté aux résultats En cas d'égalité les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

1-Sur l'étape sélective de difficulté Jeune 2026

2-Si l'égalité demeure, en fonction de l'âge du grimpeur au bénéfice au plus jeune

2.3. Sélection en équipe de France jeunes de difficulté

Saison Partie 1			
Date de sélection prévisionnelle : 16 juin			
Compétitions	Date	Quotas IFSC	Critères de sélection
Coupe d'Europe 1 : Dornbirn (AUT)	4/5 juillet	5 par catégorie et par genre	<p>1- Les athlètes pré qualifiés via les Groupes correspondant</p> <p>2- Premier du classement « sélection équipe de France jeunes de difficulté 2026 » hors grimpeurs déjà sélectionnés via le critère 1</p> <p>3- Selon les places disponibles la sélection pourra être complété en fonction du classement « sélection équipe de France jeunes de difficulté 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques.</p>
Championnat du monde Arco (ITA)	18/25 Juillet	3 par catégorie et par genre	
Coupe d'Europe 2 : Imst (AUT)	5/6 septembre	5 par catégorie et par genre	
Saison Partie 2			
Date de sélection prévisionnelle : le 7 septembre 2026			
Compétitions	Date	Quotas IFSC	Critères de sélection
Championnat d'Europe Jeune : Andorre	25/27 septembre	5 par catégorie et par genre	<p>1- Résultat significatif lors de la Partie 1</p> <p>2- Selon les places disponibles la sélection pourra être complété en fonction du « classement sélectif équipe de France jeunes de difficulté 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques.</p>

Championnat d'EUROPE U21			
Date de sélection prévisionnelle : le 7 septembre 2026			
Compétitions	Date	Quotas IFSC	Critères de sélection
Championnat d'Europe Jeune : Andorre	25/27 Septembre	4 par catégorie et par genre	<p>1- Les athlètes pré qualifiés via les Groupes correspondant</p> <p>2- Podium sur une étape de coupe d'Europe Séniors en 2026</p>

IV- Equipe de France de bloc

1. Equipe de France seniors de bloc

La saison internationale 2026 s'étendra d'avril à fin octobre, marquée par un calendrier comprenant un Championnat d'Europe (non défini à ce jour), six Coupes du Monde et deux Coupes d'Europe.

Les objectifs de l'Équipe de France senior sont :

- 1- Performer sur les grandes compétitions internationales et remporter des médailles (Jeux Olympiques, Championnats du Monde et d'Europe, Coupes du Monde et d'Europe)
- 2- Accompagner l'élite vers la haute performance
- 3- Préparer la relève en offrant à la nouvelle génération des expériences internationales au niveau senior
- 4- Cultiver une culture de la gagne, à la fois individuelle et collective.

1.1. Groupes Seniors

L'évaluation des performances prend en compte plusieurs critères, tels que le calendrier international, la compétitivité du plateau sportif, le terrain de jeu où la performance a été réalisée, ainsi que le projet sportif. Ces présélections ne pourront pas être reportées sur d'autres parties de la saison de compétition. Les présélections pourront être révisées par le DTN si, au cours de l'année, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement révèle que le projet n'est pas en phase avec une ambition de performance

Deux groupes sont identifiés :

Groupe 1

Il regroupe les grimpeurs et grimpeuses identifiés sur leurs résultats internationaux lors des saisons 2024-2025 ayant obtenu **une récurrence de podiums en coupe du monde ou une victoire sur une coupe du monde ou championnats du monde en bloc**.

Les athlètes intégrés dans le groupe 1 seront présélectionnés pour **l'ensemble des compétitions de l'année**. Ils devront échanger sur leur projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe senior et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions. Ce groupe ne sera pas éligible pour participer aux étapes de Coupe d'Europe ;

Membres du groupe 1 bloc : Mejdi Schalck, Oriane Bertone, Nailé Meignan

Groupe 2

Il regroupe les grimpeurs et grimpeuses identifiés sur leurs résultats internationaux lors de la saison 2025 ayant obtenu **un podium en coupe du monde ou aux championnats du monde 2025 ou avoir une récurrence de finale de coupe du monde dans la filière sur la saison 2025**.

Les athlètes intégrés dans le groupe 2 seront présélectionnés pour les compétitions identifiées dans **la partie 1 de la saison**. Ils devront échanger sur leur projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe senior et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions. Ce groupe ne sera pas éligible pour participer aux étapes de Coupe d'Europe ;

Membres du groupe 2 bloc : Zélia Avezou, Agathe Calliet, Samuel Richard, Paul Jenft

L'évaluation des performances prend en compte plusieurs critères, tels que le calendrier international, la compétitivité du plateau sportif, le terrain de jeu où la performance a été réalisée, ainsi que le projet sportif. Ces présélections ne pourront pas être reportées sur d'autres parties de la saison de compétition.

En fonction des modalités de sélections spécifiques et des places restantes les équipes seront complétées par d'autres grimpeurs issus du classement « sélection équipe de France de bloc senior 2026 ».

Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique peuvent être faits par le DTN. Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

1.2. Étapes sélectives

- **Étape 1 : Championnat de France de bloc senior les 13 et 14 février 2026**

Accès : Parcours classique de qualification pour le championnat de France

Lieu : Montmartin-sur-Mer

Format : qualifications 5/5, ½ finale à 24 grimpeurs, et finale à 8 grimpeurs.

- **Étape 2 : Sélectif de bloc le 07 mars 2026**

Accès : Le sélectif sera limité à 30 places par genre.

Lieu : Karma, Fontainebleau

Format : 2 circuits de 5 blocs d'un niveau de ½ finale de coupe du monde

Les critères d'accès au sélectif sont :

- 1- Sélection en Équipe de France de bloc jeunes ou seniors sur la saison 2025
- 2- Demi-finalistes du Championnat de France de bloc seniors 2026 à Montmartin-sur-Mer
- 3- Finalistes du Championnat de France jeunes 2026 (U19)
- 4- Les 5 meilleurs U21 des championnats de France de bloc senior 2026

Les résultats du sélectif seront le cumul des deux circuits sous forme des points coupe du monde ; en dehors des grimpeurs présélectionnés pour l'ensemble de la saison (groupe 1).

Date limite d'inscription : Définie sur le calendrier de compétition FFME
Licence FFME 2026 valide obligatoire.

Tarif : 35€

- **Classement équipe de France de bloc senior 2026**

Un classement sera effectué par un cumul des points coupe du monde affecté aux résultats finaux de tous les participants éligibles à une sélection en équipe de France sur chaque étape sélective.

Si une égalité demeure les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

- 1- Sur le sélectif équipe de France senior le 7 mars 2026
- 2- Si l'égalité demeure, en fonction de l'âge du grimpeur au bénéfice au plus jeune

1.3. Sélection en équipe de France de bloc

Pour information, les quotas maximums 2026 pour la France n'ont pas été indiqués par l'IFSC à ce jour. Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier :

Pour rappel : « Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection, y compris pour les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC. »

A ce jour, les championnats d'Europe senior n'ont pas été positionnés par l'IFSC Europe sur le calendrier international prévisionnel. Ainsi, les critères d'accès à cette compétition est soumise à d'éventuelles évolutions ou/et adaptations.

Saison Partie 1			
Date de sélection prévisionnelle : le 10 mars 2026*			
Compétitions	Date	Quotas IFSC	Critères de sélection
Coupe d'Europe : Lithuanie	25/26 avril	4 par genre + 1 U21 / genre	<p>1- Le meilleur U21 sur le classement « sélection équipe de France de bloc senior 2026 »</p> <p>2- Les 2 meilleurs U19 ou/et U21 du classement « sélection équipe de France de bloc senior 2026 » (hors grimpeurs issus du critère 1 précédent).</p> <p>3- Les deux premiers du classement « sélection équipe de France de bloc senior 2026 » (hors grimpeurs déjà sélectionnés via les critères précédents 1 et 2)</p>
Coupe du monde : Keqiao (CHI)	1 au 3 mai	6 par genre	<p>1- Les athlètes présélectionnés (Groupes 1 & 2)</p> <p>2- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction « classement sélection équipe de France de bloc senior 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques</p>
Coupe du monde : Bern (SUI)	22 au 24 mai	6 par genre	
Coupe du monde : Madrid (ESP)	29 au 31 mai	6 par genre	<p>1- Le meilleur U21 sur le classement « sélection équipe de France de bloc senior 2026 »</p> <p>2- Les 3 premiers du classement « sélection équipe de France de bloc senior 2026 » (hors grimpeurs des groupes 1 & 2)</p> <p>3- Le meilleur U19 ou/et U21 du classement « sélection équipe de France de bloc senior 2026 » (hors grimpeurs déjà sélectionnés via les critères 1 et 2 précédents)</p>
Coupe d'Europe : Liptovsky (SLQ)	16/17 mai	4 par genre + 1 U21 / genre	

Saison Partie 2			
Date de sélection prévisionnelle Prague : le 11 mai 2026* Date de sélection prévisionnelle Innsbruck : 02 juin 2026*			
Compétitions	Date	Quotas IFSC	Critères de sélection
Coupe du monde : Prague (CZE)	5 au 7 juin	6 par genre	1- Les athlètes présélectionnés (Groupe 1) 2- Résultats significatifs saison partie 1 3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponible la sélection pourra être complétée en fonction du résultat du classement "sélection équipe de France de bloc senior 2026", de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques.
Coupe du monde : Innsbruck (AUT)	19 au 21 juin	6 par genre	1- Les athlètes présélectionnés (Groupe 1) 2- Résultats significatifs saison partie 1 3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponible la sélection pourra être complétée en fonction du résultat du classement "sélection équipe de France de bloc senior 2026", de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques.
Saison Partie 3			
Date de sélection prévisionnelle : le 26 juin 2026*			
Compétitions	Date	Quotas IFSC	Critères de sélection
Championnat d'Europe : Barcelone (ESP))	17/19 juillet	5 par catégorie	1- Les athlètes présélectionnés (Groupe 1) 2- Résultats significatifs sur les parties 1 & 2 de la saison 3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponible la sélection pourra être complétée en fonction du résultat du classement "sélection équipe de France de bloc senior 2026", de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques.
Saison Partie 4			
Date de sélection prévisionnelle : le 21 juillet 2026*			
Compétitions	Date	Quotas IFSC	Critères de sélection
Coupe du monde : Salt Lake City (USA)	16 au 18 octobre	6 par genre	1- Résultats significatifs sur les parties 1, 2 & 3 de la saison 2- Sélection Additionnelle : Selon les places disponible la sélection pourra être complétée en fonction du résultat du classement sélectif 2026, de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques.

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siren : 784 354 193 00046
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

2. Équipe de France jeunes de bloc

2.1. Groupes Jeunes

Depuis 2025, l'IFSC identifie deux catégories jeunes : U17 et U19. L'IFSC Europe identifie en plus une catégorie U21 dont le circuit de compétition sera celui de la coupe d'Europe seniors, avec un classement spécifique, et le championnat d'Europe jeunes.

Catégories	Années de naissance
U17	2010 - 2011
U19	2008 - 2009
U21	2006 - 2007

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier.

Un groupe 3 jeune de bloc est identifié en catégorie jeunes de bloc. Pour intégrer ce groupe l'évaluation des performances prend en compte plusieurs critères, tels que le calendrier international, la compétitivité du plateau sportif, le terrain de jeu où la performance a été réalisée, ainsi que le projet sportif.

Groupe 3 jeunes de bloc

L'intention pour ce groupe est la suivante : **Alléger le processus de sélection** pour les meilleurs performeurs de la saison précédente et leur **permettre de mieux planifier leur entraînement et leurs échéances internationales** en jeunes, tout en leur donnant la possibilité de s'investir dans des compétitions seniors.

La présélection pourra être révisée par la commission de sélection si, au cours de l'année, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement révèle que le projet n'est pas en phase avec une ambition de performance.

Ils devront échanger sur leur projet sportif avec les entraîneurs nationaux et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions.

Ces présélections ne pourront pas être reportées sur d'autres parties de la saison de compétition.

Membres du groupe 3 jeunes de bloc

Sur les résultats de la saison internationale jeune et senior 2025, les grimpeurs ayant réalisé :

- Un podium sur les championnats du Monde ou d'Europe jeune de bloc
- Une finale sur les championnats du Monde jeune de bloc
- Une demi-finale sur une coupe du Monde senior

[Lou Auclair U19](#) / [Louise Puech Yazid U19](#) / [Lilian Bonniot U19](#) / [Lily Abriat U21](#) / [Sam Richard U21](#) / [Thomas Lemagner U21](#)

2.2. Etapes sélectives

Classement sélection équipe de France jeunes de bloc 2026

Deux étapes sélectives seront prises en compte cette saison pour réaliser le classement « sélection équipe de France jeunes de bloc 2026 »

- **Étape 1 : Championnat de France bloc jeune Charnay les Macon 7 et 8 février 2026**

Format : Qualification 2 x 3 blocs 4 minutes flash / finale à 8.

Un classement est établi en associant les points « IFSC coupe du monde ».

Lieu : Charnay les Macon

Modalités d'accès : Parcours classique de qualification pour le championnat de France

- **Étape 2 : Sélectif bloc jeunes les 28 février et 1 mars 2026**

Format : 2 circuits de 4 blocs 5 minutes à vue. Un classement est établi par circuit en associant les points « IFSC coupe du monde ». L'addition des points des classements des 2 circuits permet de constituer le classement final.

Lieu : Pôle France Fontainebleau (Karma)

Modalités d'accès :

- Avoir eu une sélection en équipe de France blocs jeunes 2025
- Les 20 meilleurs du championnat de France bloc jeunes 2026
- Finaliste de coupe de France jeunes saison 2025/2026
- Sur proposition DTN

Tarif du sélectif : 35€

Dates limites d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Toutes les personnes déjà présélectionnées peuvent participer au sélectif mais seront hors classement

Le classement « sélection équipe de France bloc jeunes 2026 »

Un classement sera effectué en additionnant les 2 étapes par un cumul des points coupe du monde affecté aux résultats finaux de tous les participants éligibles à une sélection en équipe de France sur chaque étape sélective.

En cas d'égalité les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

- 1- Sur le sélectif équipe de France jeune de bloc les 28 février et 1er mars 2026
- 2- Si l'égalité demeure, en fonction de l'âge du grimpeur au bénéfice au plus jeune

2.3. Sélection en équipe de France jeunes de bloc

Saison Partie 1				
Date de sélection prévisionnelle : le 10 mars*				
Competitions	Dates	Quotas IFSC	Critères de sélection	
Coupe d'Europe : Soure (POR)	18 / 19 avril	5 par catégorie et par genre	<p>1- Les Préqualifiés : Voir plus haut le groupe 1</p> <p>2- En fonction des places disponibles, le DTN complétera la sélection des grimpeurs qui pourront participer à la Partie 1 de la saison selon un classement établi en fonction de leur meilleure place, parmi les 3 premiers U17 et les 2 premiers U19 du classement « sélection équipe de France jeunes de bloc 2026 » (hors grimpeurs déjà sélectionnés sur les critères précédents)</p> <p>3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction de l'état de forme, des résultats de « sélection équipe de France jeune de bloc 2026 » du projet sportif et des contraintes logistiques.</p>	
Coupe d'Europe : Graz (AUT)	9 /10 mai			
Coupe d'Europe : Bruxelles (BEL)	30 / 31 mai			
Saison Partie 2				
Date de de sélection prévisionnelle : le 12 mai*				
Compétitions	Dates	Quotas IFSC	Critères de sélection	
Championnat d'Europe : Sukoro (HUN)	12 au 14 juin	5 par catégorie et par genre	<p>1- Résultats significatifs sur les coupes d'Europe jeunes de Soure et de Graz 2026 et le cas échéant sur les compétitions seniors internationales pour ceux qui y participeraient.</p>	
Saison Partie 3				
Date de de sélection prévisionnelle : le 16 juin*				
Compétitions	Dates	Quotas IFSC	Critères de sélection	
Championnat du Monde : Arco (ITA)	18 au 25 juillet	3 par catégorie et par genre	<p>1- Résultats significatifs sur les compétitions Européennes jeunes 2026 et le cas échéant sur les compétitions seniors internationales pour ceux qui y participeraient.</p>	

Sélection U21

Sélection pour les championnats d'Europe du 12 au 14 juin Date de sélection prévisionnelle : mardi 10 mars			
Compétitions	Dates	Quotas IFSC	Critères de sélection
Championnat d'Europe : Sukoro (HUN)	12 au 14 juin	4 par catégorie et par genre	<p>1- Les Préqualifiés : Voir plus haut le groupe 1</p> <p>2- En fonction des places disponibles, le DTN complétera la sélection des grimpeurs qui pourront participer au championnat d'Europe U21 selon un classement établi en fonction de leur meilleure place, parmi les 2 premiers du classement « sélection équipe de France senior de bloc 2026 » (hors grimpeurs déjà sélectionné sur les critères précédents)</p> <p>3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction de l'état de forme, des résultats de « sélection équipe de France senior de bloc 2026 » du projet sportif et des contraintes logistiques.</p>

V - Equipe de France de vitesse

1. Equipe de France seniors de vitesse

Les objectifs de l'Équipe de France senior sont :

- Performer sur les grandes compétitions internationales et remporter des médailles (Jeux Olympiques, Championnats du Monde et d'Europe, Coupes du Monde et d'Europe)
- Accompagner l'élite vers la haute performance
- Préparer la relève en offrant à la nouvelle génération des expériences internationales au niveau senior
- Cultiver une culture de la gagne, à la fois individuelle et collective.

1.1. Groupes Seniors

Trois groupes sont identifiés en catégorie seniors de vitesse : L'évaluation des performances prend en compte plusieurs critères, tels que le calendrier international, la compétitivité du plateau sportif, le terrain de jeu où la performance a été réalisée, ainsi que le projet sportif.

Ces présélections ne pourront pas être reportées sur d'autres parties de la saison de compétition. Les présélections pourront être révisées par la commission de sélection si, au cours de l'année, l'état d'esprit, le niveau, la constance dans l'entraînement révèle que le projet n'est pas en phase avec une ambition de performance

Groupe 1

Il regroupe les athlètes identifiés sur leurs résultats internationaux lors de la saison 2025 et ayant obtenu **une récurrence de podiums** en Vitesse.

Les athlètes qui réalisent le minima Haut Potentiel en cours de saison sont intégrés dans le Groupe 1. S'il est nécessaire de départager les athlètes, un classement pourra être réalisé entre eux sur le meilleur temps réalisé.

Les athlètes intégrés dans le groupe 1 seront présélectionnés pour les compétitions identifiées dans **la partie 1, la partie 2 et la partie 3 de la saison**. Ils devront échanger sur leur projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe senior et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions. Ce groupe ne sera pas éligible pour participer aux étapes de Coupe d'Europe.

Membres du groupe 1 Vitesse : aucun à ce jour

Groupe 2

Il regroupe les athlètes identifiés sur leurs résultats internationaux lors de la saison 2025 ayant **participé à au moins une phase finale (Top 16)** en Vitesse.

Les athlètes intégrés dans le groupe 2 seront présélectionnés pour les compétitions identifiées dans **la partie 1 et 2 de la saison**. Ils devront échanger sur leur projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe senior et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions. Les membres de ce groupe ne pourront participer qu'à une seule étape de Coupe d'Europe.

Membres du groupe 2 Vitesse : Guillaume Moro, Pierre Rebreyend, Capucine Viglione

Groupe 3

Il regroupe les athlètes identifiés sur leurs résultats internationaux lors de la saison 2025, faisant partie de la catégorie U19 ou U21 en 2026 ayant obtenu **un podium sur les championnats du monde Jeune ou d'Europe Jeune** 2025 en Vitesse.

Les athlètes intégrés dans le groupe 3 seront présélectionnés **pour la Coupe du monde de Chamonix**. Ils devront échanger sur leur projet sportif avec le manager de la filière ou l'entraîneur national en charge de l'équipe senior et confirmer leur participation aux compétitions avant une date fixée en amont des épreuves sélectives nationales, en tenant compte des regroupements logistiques liés aux compétitions.

Membres du groupe 3 Vitesse : Léo Grosset, Louise Fontaine

1.2. Etapes sélectives

Deux sélectifs seront organisés cette saison

Application du règlement international IFSC **Etape sélective n°1 vitesse** : le 7 mars

Lieu : en présentiel à Voiron

Modalités : Les athlètes seront classés entre eux en fonction de leur chrono dans une unique compétition. Chaque athlète effectue 2 runs de practice, puis : - 6 runs de qualifications. Un classement sera réalisé avec le meilleur chronomètre réalisé par chaque athlète lors des 6 runs. Il n'y aura qu'un seul athlète sur le mur.

Des précisions pourront être abordées sur la fiche compétition du site de la FFME

Cette étape sélective est ouverte aux athlètes du groupe 2 mais ils ne seront pas classés, seul le minima haut potentiel sera le cas échéant pris en compte.

Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire. Tarif : 25 €

Etape sélective n°2 vitesse : Le 6 juin

Lieu : en présentiel à Voiron

Modalités : Application du règlement international IFSC. Les athlètes seront classés entre eux en fonction de leur chrono dans une unique compétition, avec une phase de qualification et une phase finale en confrontation

Cette étape sélective n'est pas ouverte aux athlètes du groupe 2

Des précisions pourront être apportées sur la fiche compétition du site de la FFME

Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire. Tarif : 25 €

Le classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » : Le classement sera effectué par un cumul des points coupe du monde affecté aux résultats. Tous les athlètes participant aux sélectifs marquent des points, apparaissent dans le classement. Seuls les athlètes du groupe 1 ne peuvent pas participer aux sélectifs.

Pour la partie 1 de la saison - Aux résultats finaux du **sélectif 1** et du **championnat de France**. En cas d'égalité, les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat sur les **championnats de France**, si l'égalité persiste en fonction de l'âge de l'athlète (bénéfice au plus jeune).

Pour la partie 2 de la saison - Aux résultats finaux du **sélectif 2** et du **championnat de France**. En cas d'égalité, les ex aequo seront départagés en fonction de leur meilleur résultat sur le **sélectif 2**. Si l'égalité persiste en fonction de l'âge de l'athlète (bénéfice au plus jeune))

Pour cette partie de saison, l'athlète réalisant le minima pour les étapes de coupe du monde en Europe sera sélectionné devant l'athlète ayant réalisé seulement le minima de l'étapes de coupe du monde en France

1.3. Sélection en équipe de France de Vitesse

Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection, y compris pour les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC.

Un format en 4 lignes devrait être lancé en 2026, les modalités de sélections ne prévoient pour l'instant pas ce nouveau format dans l'attente d'informations officielles de l'IFSC.

Les minimas sur mur de 15m sont les suivants en 2026 :

Minimas 2026 (mur de 15 m)	Homme	Femme
Minimas haut potentiel (*)	4.85	6.35
Coupe du monde en Asie ET Amérique du Sud	5.05	6.80
Coupe du monde en Europe	5.15	7.20
Coupe du monde en France	5.50	7.80
Championnat d'Europe	5.40	7.55
Coupe d'Europe seniors	5.50	7.60
Coupe du monde pour les U19-U21 en France	5.70	7.90

Les athlètes ayant réalisé les minimas sont ceux qui ont réalisé un chrono strictement inférieur au temps indiqué.

Par exemple : L'athlète A qui réalise son meilleurs temps valide (Hors Practice) de 5.50 n'aura pas validé le Minima de 5.50.

Compétitions	Date	Quotas IFSC	Critères de sélection
Partie 1 Date prévisionnelle de sélection : Semaine 13 (Mars)			
Coupe du monde Chine (TBD)	8/9/10 mai	XXXX	<p>1- Les athlètes pré qualifiés via les Groupes correspondant à la partie 1 de saison</p> <p>2- Les meilleurs du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #1 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant aux épreuves. *</p>
Coupe du monde Madrid	29/30/31 mai	4 par genre	<p>1- Les athlètes pré qualifiés via les Groupes correspondant à la partie 1 de saison</p> <p>2- Les meilleurs du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #1 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant aux épreuves. *</p> <p>3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières. *</p>
Coupe d'Europe Zapokane	14 juin	4 par genre + 1 U21 / genre	<p>1-Le meilleur U21 du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #1 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant aux épreuves</p> <p>2- Les meilleurs du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #1 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant aux épreuves. *</p> <p>3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières. *</p>
Partie 2 : Date prévisionnelle de sélection semaine 24 (Juin)			
Coupe du monde Krakow	3/4/5 juillet	4 par genre	<p>1 - Les athlètes pré qualifiés via les Groupes correspondant à la partie 2 de saison *</p> <p>2- Les meilleurs au classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #2 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant pendant épreuves de sélection et coupes du monde précédentes. *</p> <p>3 - Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières. *</p>
Coupe du monde Chamonix	10 / 11 /12 juillet	XXXX	<p>1- Membres des Groupes 1, 2 et 3</p> <p>2- Les meilleurs au classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #2 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas</p>

			<p>correspondant pendant épreuves de sélection et coupes du monde précédentes. *</p> <p>3 - Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières. *</p>
Coupe d'Europe Espagne	17 au 19 juillet	4 par genre + 1 U21 / genre	<p>1-Le meilleur U21 du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #2 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant aux épreuves.</p> <p>2- Les meilleurs du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #2 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant aux épreuves. *</p> <p>3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières. *</p>
Coupe d'Europe St Polten	2 Août	4 par genre + 1 U21 / genre	<p>1-Le meilleur U21 du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #2 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant aux épreuves</p> <p>2-Les athlètes du groupe 3 et les athlètes sélectionnés aux championnats du monde jeunes*</p> <p>3- Les meilleurs au classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #2 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant pendant épreuves de sélection et coupes du monde précédentes*</p> <p>4- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières. *</p>
Coupe d'Europe Zilina	7-9 aout	4 par genre + 1 U21 / genre	<p>1-Le meilleur U21 du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #2 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant aux épreuves</p> <p>2- Les meilleurs du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 » (sélectif senior #2 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minimas correspondant aux épreuves. *</p> <p>3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières. *</p>
Championnat d'Europe Laval	28/29/30 Août	XXXX	<p>1- Les athlètes pré qualifiés via les Groupes correspondant à la partie 2 de saison</p> <p>2 -Les meilleurs au classement « sélection équipe de</p>

			<p>vitesse senior 2026 » (sélectif senior #2 et Championnat de France 2026) ayant réalisé les minima correspondant pendant les épreuves de sélection et les étapes de coupe du monde précédentes*</p> <p>3- Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats du classement « sélection équipe de vitesse senior 2026 », de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières*</p>
Partie 3 : Date prévisionnel de sélection : semaine 30 (Juillet)			
Coupe du Monde Chine - A confirmer	11/12/13 septembre	à minima 2H et 2F	<p>1- Les athlètes pré qualifiés via les Groupes correspondant à la partie 3 de saison</p> <p>2- Les athlètes ayant réalisé une finale (Top 8 sur une étape de coupe du monde) dans la partie 1 et 2 avant la date de sélection *</p> <p>3 - Les athlètes ayant réalisé les minima* pendant les épreuves de Coupe du Monde</p> <p>4 - Sélection Additionnelle : Selon les places disponibles la sélection pourra être complétée en fonction des résultats internationaux 2026, de l'état de forme, du projet sportif et des contraintes logistiques et financières. *</p>
Coupe du Monde Chine – A confirmer	18/19/20 Septembre	à minima 2H et 2F	
Coupe du monde Santiago	23/24/25 Octobre	4 par genre	<p>1- Les athlètes pré qualifiés via les Groupes correspondant à la partie 3 de saison</p> <p>2 - Les athlètes ayant eu des résultats significatifs sur les étapes de coupe du monde 2026. *</p>

(*) Pour ces épreuves, hors grimpeurs entrant déjà dans les critères de sélections précédents.

2. Equipe de France jeunes de vitesse

Les sélections sont organisées en regroupant certaines compétitions. L'organisation de la saison présentée est prévisionnelle et pourra être modifiée en cours de saison par le DTN, notamment en cas de changement de calendrier.

A ce jour, la saison internationale 2026 s'étendra de juin à septembre, marquée par un calendrier comprenant un championnat du Monde, un Championnat d'Europe et trois Coupes d'Europe.

Les objectifs de l'Équipe de France Jeune sont :

- Préparer à la haute performance senior ;
- S'appuyer sur des compétences clés pour accompagner un parcours disciplinaire
- Garantir le rythme de préparation en lien avec les échéances et la performance à long terme
- Ancrer une culture de la gagne individuelle et collective en visant podiums et titres internationaux jeunes
- Préparer le changement de catégorie et les perspectives internationales senior
- Développer l'autonomie des athlètes en compétition.

La sélection des athlètes pour les compétitions nationales et internationales repose sur les principes suivants :

- Trois niveaux de minima sont définis, chacun ouvrant l'accès à des compétitions de niveaux différents :
 - o **Groupe 1 : Minima "Elite"**
 - o **Groupe 2 : Minima "Performance"**
 - o **Groupe 3 : Minima "Développement"**
- Les athlètes sont classés au sein de chaque groupe selon un **classement basé sur les "points Coupe du Monde"**, calculés à partir des résultats obtenus lors :
 - o des **Championnats de France Jeunes**
 - o du **Sélectif vitesse jeunes (Voiron, St Leu), 11 avril 2026**

La participation à au moins l'une de ces deux compétitions est **obligatoire** pour être classé.

Le classement sera effectué par un cumul des points coupe du monde affecté aux résultats finaux de tous les participants éligibles

à une sélection en équipe de France sur chaque étape sélective. En cas d'égalité les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat lors du Championnat de France. Si l'égalité demeure ils seront départagés en fonction du meilleur temps de l'année 2026 sur une compétition où les minimas sont pris en compte (cf liste indiquée plus bas)

- Les minimas peuvent être réalisés lors des compétitions suivantes :
 - Coupes de France (Jeunes et Seniors) sur l'année 2026
 - Sélectifs équipe de France (Jeunes et Seniors) sur l'année 2026
 - Championnats de France (Jeunes et Seniors) sur l'année 2026
 - Compétitions internationales IFSC sur les années 2025 ou 2026
- Chaque compétition dispose d'une **période spécifique** durant laquelle les minimas doivent être atteints.

Précisions pour la compréhension de la logique de sélection :

La sélection des athlètes sur la base du temps réalisé, plutôt que sur le classement obtenu en compétition, répond à une logique de potentiel de performance. Cette approche permet d'identifier les athlètes les plus rapides, capables d'atteindre des chronos proches des standards internationaux, nous leur offrons davantage d'opportunités de participation aux compétitions majeures. Cette stratégie vise à multiplier les expériences de haut niveau, afin de réduire l'écart avec les meilleurs athlètes mondiaux et préparer une intégration dans l'élite.

2.1. Tableau des Minimas 2026

Minimas 2026 (mur de 15m)	U17f	U19f	U17h	U19h	U21f	U21h
Minimas "Elite"	8.00	7.50	5.75	5.50	-	-
Minimas "Performance"	8.40	7.85	6.30	5.70	7.60	5.40
Minimas "développement"	9.70	8.50	7.50	6.10	-	-

Les athlètes ayant réalisé les minimas sont ceux qui ont réalisé un chrono strictement inférieur au temps indiqué. Par exemple : L'athlète A qui réalise son meilleur temps valide (Hors Practice) de 5.50 n'aura pas validé le Minima de 5.50.

2.2. Groupes jeunes

- **Groupe 1 : "minimas Elite"**
Ce groupe est constitué d'athlètes capables de performer au plus haut niveau mondial. Il bénéficie d'un accès à l'ensemble des compétitions internationales afin de maximiser les opportunités de progression. Les objectifs : viser le podium aux Championnats du Monde Jeunes et préparer la transition vers les catégories seniors. La possibilité de se qualifier tôt dans la saison pour les championnats du Monde, permet une préparation optimale et ciblée sur ces événements majeurs.
- **Groupe 2 : "minimas Performance"**
Ce groupe rassemble des athlètes compétitifs au niveau européen, identifiés pour leur capacité à performer sur la scène continentale. Ils bénéficient d'un accès à l'ensemble des compétitions européennes, leur permettant de consolider leur expérience et d'optimiser leur progression. L'objectif est de viser des performances significatives en Coupe d'Europe et aux Championnats d'Europe, tout en développant les compétences nécessaires pour franchir progressivement les étapes vers le haut niveau international.
- **Groupe 3 : "minimas Développement"**
- Ce groupe concerne des athlètes en phase de découverte du niveau international. Leur accès aux compétitions est limité et ciblé, afin de leur permettre une première immersion progressive dans le haut niveau. L'objectif est de leur offrir une expérience formatrice, tout en respectant un cadre adapté à leur niveau actuel, pour favoriser leur développement et préparer une montée en compétence vers les groupes supérieurs.

2.3. Sélection en équipe de France jeunes de vitesse

A. Sélections Championnats d'Europe u17-u19-u21 Zakopane (POL) 13 juin 2026 :

Quotas (prévisionnel) : 5 par catégorie et par genre

Période pour réaliser les Minimas du 06/06/2025 au 11/04/26 - Date prévisionnelle de sélection : le 13/04/26

Rappel : Les athlètes sont classés au sein de chaque groupe sur un classement "points coupe du monde" sur championnats de France Jeunes et Sélectif vitesse jeunes

Le DTN sélectionnera les athlètes qui pourront participer selon un classement établi en fonction de leur meilleure place parmi les groupes suivants et dans cet ordre de priorité (en fonction des quotas disponibles) :

- Athlètes Groupe 1 minimas "Elite"
- Athlètes Groupe 2 minimas "Performance"

Pour les U21 :

Quotas (prévisionnel) : 4 par catégorie et par genre

Période pour réaliser les Minimas du 06/06/2025 au 11/04/26 - Date prévisionnelle de sélection : le 13/04/26

Le DTN sélectionnera les athlètes qui pourront participer selon le critère suivant (en fonction des quotas disponibles) :

-Les meilleurs athlètes du classement "points coupe du monde" sur sélectif senior #1 championnats de France Séniors, parmi les athlètes ayant réalisé les minimas "Performance". En cas d'égalité les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat lors du Championnat de France. Si l'égalité demeure ils seront départagés en fonction du meilleur temps de l'année 2026 sur une compétition où les minimas sont pris en compte.

B. Sélections championnats du Monde u17-u19 Arco (ITA) 18 au 25 Juillet 2026 :

Quotas (prévisionnel) : 3 par catégorie et par genre

Période pour réaliser les Minimas du 01/01/2026 au 13/06/26 - Date prévisionnelle de sélection : le 15/06/26

Rappel : Les athlètes sont classés au sein de chaque groupe sur un classement "points coupe du monde" sur championnats de France Jeunes et Sélectif vitesse jeunes

Le DTN sélectionnera les athlètes qui pourront participer selon un classement établi en fonction de leur meilleure place parmi les groupes suivants et dans cet ordre de priorité (en fonction des quotas disponibles) :

- Athlètes Groupe 1 minimas "Elite"

C. Coupe d'Europe u17-u19 St Pölten (AUT) 1 et 2 Aout 2026 .

Quotas (prévisionnel) : 5 par catégorie et par genre

Période pour réaliser les Minimas du 01/01/2026 au 13/06/26 - Date prévisionnelle de sélection : le 15/06/26

Rappel : Les athlètes sont classés au sein de chaque groupe sur un classement "points coupe du monde" sur championnats de France Jeunes et Sélectif vitesse jeunes

Le DTN sélectionnera les athlètes qui pourront participer selon un classement établi en fonction de leur meilleure place parmi les groupes suivants et dans cet ordre de priorité (en fonction des quotas disponibles) :

- Athlètes Groupe 1 minimas "Elite"
- Athlètes groupe 2 minimas "Performance"
- Athlètes groupe 3 minimas "Développement"

D. Coupe d'Europe u17-u19 Imst (AUT) 5 et 6 Aout 2026 (A confirmer) et Leipzig (ALL) 3 et 4 octobre

Quotas (prévisionnel) : 5 par catégorie et par genre

Période pour réaliser les Minimas du 01/06/2026 au 02/08/2026 - Date prévisionnelle de sélection : le 04/08/26

Rappel : Les athlètes sont classés au sein de chaque groupe sur un classement "points coupe du monde" sur championnats de France Jeunes et Sélectif vitesse jeunes

Le DTN sélectionnera les athlètes qui pourront participer selon un classement établi en fonction de leur meilleure place parmi les groupes suivants et dans cet ordre de priorité (en fonction des quotas disponibles) :

- Athlètes groupe 1 minimas "Elite"
- Athlètes groupe 2 minimas "Performance"
- Athlètes groupe 3 minimas "Développement"

Tableau récapitulatif :

Compétition	Dates	Période réalisation Minimas	Groupes Prioritaires	Quotas (Prévisionnels)
Championnats d'Europe U17–U19 – U21– Zakopane (POL)	13/06/2026	06/06/2025 – 11/04/2026	Elite → Performance	5 pour u17-u19 par genre et 4 pour les u21 par genre
Championnats du Monde U17–U19 – Arco (ITA)	18-25/07/2026	01/01/2026 – 13/06/2026	Elite	3 par catégorie et par genre.
Coupe d'Europe U17–U19 – St. Pölten (AUT) & Imst (AUT)	1-2/08/2026 et 5-6/08/2026	01/01/2026 – 13/06/2026	Elite → Performance→ Développement	5 par catégorie et par genre.
Coupes d'Europe U17–U19 – Imst (AUT) & Leipzig (ALL)	3-4/10/2026	01/01/2026 – 06/08/2026	Elite → Performance→ Développement	5 par catégorie et par genre.

Athlètes ayant réalisé les minimas pour les championnats d'Europe de Zakopane (POL) sur la saison IFSC 2025.

Groupe 2 : Minimas « Performance » :

U19H (5.65)

-Grosset Léo (5.59s)

U19F (7.80) :

-Ecaille Ambre (7.51s)
-Eva-Lina Rymasz (7.69)

U21F (7.60)

-Louise Fontaine (7.21)

Compétitions pour réaliser les minimas (maj du 02/12/2025) :

- Compétitions IFSC 2025
- CDF jeune et senior, Valence, 10 et 11 janvier 2026
- Sélectif vitesse Séniors #1, Voiron, 14 mars 2026
- Championnats France Séniors, Troyes, 21 mars 2026
- CDF jeune, Troyes, 23 mars 2026
- Championnats de France jeunes, Thionville, 28 mars 2026
- Sélectif vitesse jeune, Voiron/St-Leu, 11 avril 2026
- Sélectif vitesse senior #2, Voiron, 6 juin 2026
- Compétitions IFSC 2026

2.4. Les étapes sélectives

Application du règlement international IFSC

Etape sélective vitesse jeune : le 11 avril 2026

Lieu : Voiron et St leu.

Modalités : Les athlètes seront classés entre eux en fonction de leur chrono dans une unique compétition. Chaque athlète effectue 2 runs de practice, puis : - 6 runs de qualifications. Un classement sera réalisé avec le meilleur chronomètre réalisé par chaque athlète lors des 6 runs. Il n'y aura qu'un seul athlète sur le mur.

Des précisions pourront être abordées sur la fiche compétition du site de la FFME

Date limite d'inscription : définie sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire. Tarif : 25 €

Extrait du règlement intérieur de la FFME

ARTICLE 19 – SÉLECTIONS INTERNATIONALES

Les règles de sélection pour l'ensemble des équipes de France sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du directeur technique national.

Elles sont fondées sur des critères liés aux résultats sportifs mais également sur des considérations relatives à l'intérêt général de la FFME et des équipes de France, telles que les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme, l'état de forme du moment, le comportement au sein d'un groupe et la motivation.

Elles respectent les prescriptions en matière de réglementation internationale. En cas de divergences entre les règles internationales et les règles arrêtées par la FFME, les règles internationales ont prééminence.

La responsabilité de procéder aux sélections nominatives incombe au directeur technique national. Il peut déléguer cette mission.

Tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu d'honorer sa sélection, sauf raisons médicales. En pareille circonstance, l'intéressé doit faire parvenir en temps utile un certificat médical au responsable de l'équipe de France concernée. Il peut être procédé, à la demande de la fédération, à un examen de contrôle par un médecin désigné par elle.

Pour des raisons d'équité sportive vis-à-vis de l'ensemble des sélectionnables en équipe de France, de préparation optimale des échéances et de logistique, tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu de confirmer expressément au directeur technique national ou à son délégué, le fait qu'il accepte ladite sélection dans le délai fixé par le directeur technique national ou son délégué. En l'absence de réponse dans le délai fixé, l'intéressé sera considéré, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, comme refusant d'honorer sa sélection.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le refus d'honorer une sélection en l'absence de raisons médicales ou le fait de ne pas confirmer l'acceptation d'une sélection dans le délai fixé rend sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, l'intéressé non-sélectionnable en équipe de France pour les deux épreuves suivant celles pour laquelle il avait été sélectionné.

A l'occasion des sélections nationales, les licenciés sélectionnés sont considérés comme étant en mission fédérale. A ce titre, ils se doivent de respecter les dispositions des articles 21 et 22 du présent règlement intérieur, en particulier celles relatives aux obligations des licenciés en mission fédérale, notamment s'agissant du port intégral de la tenue officielle lors de toutes les phases de la compétition, de l'échauffement jusqu'à la cérémonie protocolaire.

ARTICLE 20 – SUIVI MÉDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Les sportifs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits dans le projet de performance fédéral bénéficient d'une surveillance médicale particulière dans les conditions prévues par le règlement médical de la FFME.

Ils sont tenus de se prêter à l'ensemble des examens et contrôles prévus par ledit règlement et en particulier, pour ceux qui y sont soumis, au suivi médical longitudinal.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le non-respect des dispositions du présent article rend l'intéressé :

- Non sélectionnable en équipe nationale, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la personne responsable des sélections internationales ;
- Non éligible à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs espoirs.

ARTICLE 21 – IMAGE DES SPORTIFS ET DE LA FEDERATION

L'exploitation des droits visés au présent article se fait dans le respect des règlements de la FFME et des fédérations internationales auxquelles elle est, le cas échéant, affiliée.

La fédération est seule propriétaire de l'image de la FFME et de celle des équipes de France qu'elle peut exploiter.

Les sportifs licenciés sont seuls propriétaires de leur image individuelle qu'ils peuvent exploiter.

Si la FFME entend exploiter l'image individuelle d'un sportif licencié, elle doit au préalable obtenir son accord. Elle peut toutefois librement utiliser l'image des sportifs participant aux compétitions ou manifestations qu'elle organise, à des fins strictement promotionnelles, sur ses supports de communication (bulletin officiel, site Internet, ...) et à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en tant que membre d'une équipe de France, il doit au préalable obtenir l'accord de la FFME.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en dehors de tout cadre fédéral, il doit s'assurer au préalable qu'il en a la possibilité juridique. S'il le souhaite, il peut soumettre à la FFME des projets de convention de partenariat pour expertise.

La fédération peut conclure avec les sportifs licenciés des conventions en vue de mettre en œuvre, de façon harmonieuse et dans le respect des droits de chacun, les dispositions du présent article. Le cas échéant, cette convention tient compte des prescriptions du code du sport en matière de conventionnement entre la fédération

et les sportifs de haut niveau.

ARTICLE 22 – MISSIONS FEDERALES

Toutes les personnes en mission fédérale (représentation au sein des instances nationales ou internationales du sport, sélections internationales, etc.) se conforment aux prescriptions du présent article.

Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée.

Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FFME. Elles se conforment aux directives du responsable fédéral en charge de la délégation.

Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FFME, sans y porter atteinte daucune manière.

En cas de manquement caractérisé à ces obligations le responsable fédéral en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale. »